



PARC NATUREL RÉGIONAL DE LA FORÊT D'ORIENT

SIT'INFO

DÉCEMBRE 2019 | NUMÉRO 2

Le Bilan et l'actualité

Natura 2000
de la Forêt d'Orient





DE SITE EN SITE...



p10



p6



p12



p13

Troyes

Piney

Lusigny-sur-Barse

Natura 2000 dans le PnrFO

10 sites situés sur le territoire dont 6 animés par le Parc

30 communes concernées

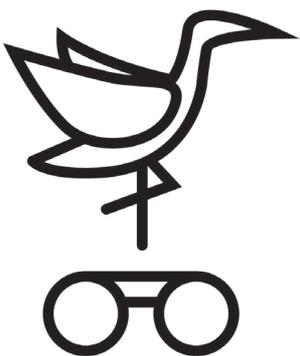
6 intercommunalités concernées : Communauté de Communes (CC) de Vendeuvre-Soulaines, CC des Lacs de Champagne, CC du Barséquanais en Champagne, CC Forêts, Lacs, Terres en Champagne, CC de la Région de Bar-sur-Aube, Communauté d'Agglomération Troyes Champagne Métropole.

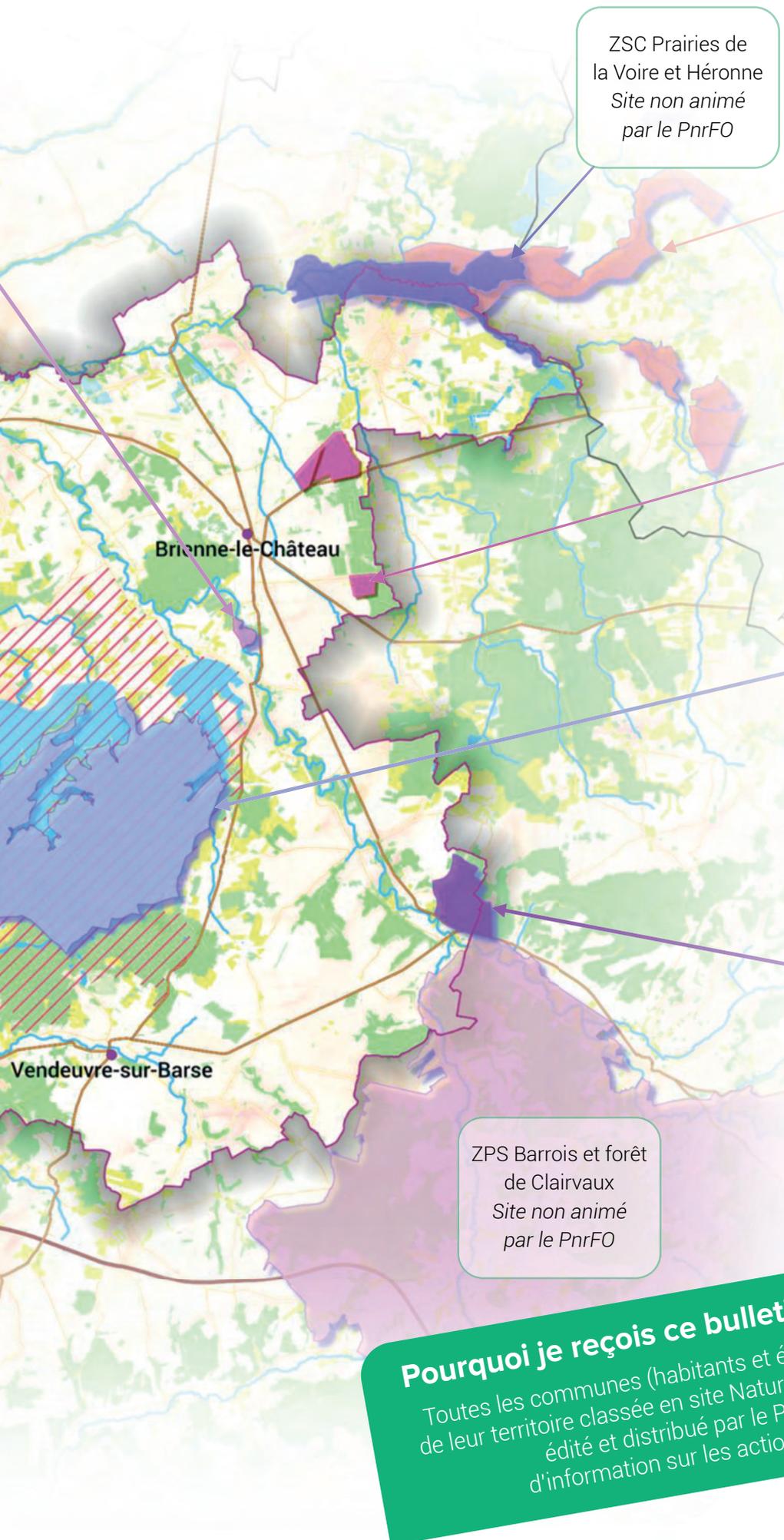
46% du territoire du Parc classé en Natura 2000

120 espèces animales d'intérêt communautaire, dont 105 espèces d'oiseaux, 4 espèces d'insectes, 2 espèces de poissons, 6 espèces de mammifères, dont 5 espèces de chauves-souris, 2 espèces d'amphibiens, 1 espèce de mollusque.

13 espèces végétales Natura 2000

10 habitats d'intérêt communautaire





ZSC Prairies de la Voire et Héronne
Site non animé
par le PnrFO

ZPS Herbages et cultures des vallées de la Voire, de l'Héronne et de la Laines
Site non animé
par le PnrFO

ZSC Camp militaire du Bois d'Ajou
Site non animé
par le PnrFO



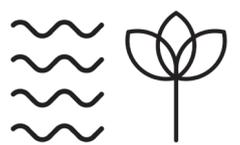
p11



p7

ZPS Barrois et forêt de Clairvaux
Site non animé
par le PnrFO

Pourquoi je reçois ce bulletin d'informations ?
Toutes les communes (habitants et élus) comprenant une partie de leur territoire classée en site Natura 2000 reçoivent ce bulletin, édité et distribué par le Parc. Il participe à la diffusion d'information sur les actions menées au sein des sites.



LE MOT DU PRÉSIDENT DE COPIL



Jean-Marie COUTORD,
Conseiller départemental,
Président de la Commission
Environnement du PnrFO



« Cela fait près de 20 ans que le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient s'implique dans la démarche Natura 2000 en tant que collectivité territoriale.

En effet, l'arrêté de constitution du Comité de Pilotage (COPIL) du site « Pelouse des Brebis » a été signé le 19 août 1999 avec une première réunion en octobre, reconnaissant le PnrFO comme maître d'ouvrage et opérateur pour la rédaction du Document d'Objectifs (DOCOB). Le PnrFO a accompagné la municipalité de Brienne-la-Vieille pour ce site situé sur son territoire. Puis, 4 autres DOCOB ont été réalisés en partenariat avec des associations de protection de la nature (Ligue pour la Protection des Oiseaux LPO, Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne CENCA) et des organismes représentant des propriétaires et gestionnaires (Office National des Forêts - ONF, Centre National de la Propriété Forestière - CNPF, Chambre d'Agriculture départementale). Ces partenaires techniques sont restés des interlocuteurs privilégiés, le Parc leur confiant l'animation de certains sites ou des animations spécifiques, mais aussi des suivis scientifiques.

Depuis 2015, tous les Copil ont été regroupés en un seul, facilitant la gouvernance de l'ensemble des sites. C'est dans ce contexte que je suis devenu Président du Copil unique en tant qu'élu du Parc et Président de la Commission environnement à la suite de Pierre PESCAROLO, décédé le 3 novembre 2015.

Les moyens financiers pour l'animation Natura 2000 sont assurés par l'Etat et l'Europe à hauteur de 100% d'aides, et ont permis de financer un poste de chargé de mission à hauteur de 70% de son temps depuis avril 2012 et de 100% depuis septembre 2018. Ainsi, Marine VALET est arrivée au PnrFO le 21 janvier 2019 afin de reprendre l'animation des 6 sites Natura 2000, précédemment animés par Christine MATHIEU.

Vous trouverez dans ce numéro, le bilan des principales actions mises en œuvre au cours de la précédente période d'animation, soit du 1er mai 2015 au 30 avril 2018.

Je vous souhaite une très bonne lecture. »



LE MOT DE L'ÉTAT

« La déclinaison en France de la réglementation Européenne Natura 2000, recherche l'appropriation la plus large possible de ce dispositif par l'ensemble des acteurs. A ce titre, les collectivités jouent un rôle déterminant, en particulier lorsqu'elles prennent en charge l'animation de ces sites.

A ce jour dans l'Aube, dans le contexte global de prise de conscience de l'urgence à préserver notre biodiversité, on peut constater la bonne intégration du réseau Natura 2000, dans la vie des territoires. La seule collectivité volontairement engagée dans cette démarche reste, toutefois, le Syndicat mixte du PnrFO. Présent dès la désignation des premiers sites Natura 2000 aubois, il y a 20 ans, le PnrFO œuvre, depuis cette date, avec la même rigueur, pour la connaissance et la préservation des enjeux de biodiversité présents sur son territoire. Ses actions de vulgarisation en la matière sont particulièrement appréciées.

Aujourd'hui, avec le soutien d'un solide réseau d'associations ainsi que d'organismes partenaires représentant les propriétaires et gestionnaires, l'activité d'animation et de coordination du PnrFO concerne 6 sites Natura 2000, sur les 21 que compte le département. Le travail réalisé est mis en œuvre sur la base d'un cahier des charges fixé par les services de l'État (DDT de l'Aube et DREAL Grand Est) qui comporte de nombreuses thématiques, adaptées aux enjeux spécifiques des différents milieux naturels présents. A titre d'exemple, on peut souligner l'important travail d'inventaire et de connaissance réalisé ces dernières années, en partenariat avec l'université d'Orsay, sur le petit amphibien à forte valeur patrimoniale et emblématique du Parc, le Sonneur à ventre jaune. »

LA GOUVERNANCE DES SITES NATURA 2000

UN COPIL COMMUN POUR L'ENSEMBLE DES SITES

Le Code de l'environnement prévoit pour chaque site Natura 2000, un **Comité de Pilotage** (Copil) désigné pour assurer l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du **Document d'Objectifs** (Docob) relatif au site Natura 2000 concerné. C'est le préfet de département qui procède à la désignation du Copil après avis des services déconcentrés du Ministère en charge de la transition écologique et solidaire.

Entre 1999 et 2006, 5 Copil ont été mis en place au préalable de la rédaction des 5 Docob des sites n° 08, 45, 60, 64 et 201. Par la suite, un Copil commun a été mis en place pour les sites des « Prairies de Courteranges » (45) et des « Forêt et Clairières de Bas-Bois » (64).

Depuis 2009, les Docob ont été finalisés et une **convention cadre** entre le PnrFO et les services de l'Etat a été signée pour définir les missions d'animation confiées.

Par la suite, un Copil commun à l'ensemble des sites a été proposé et désigné par arrêté préfectoral du 9 octobre 2015.

En avril 2016, un premier avenant a permis de modifier cet arrêté préfectoral et de désigner le PnrFO comme structure animatrice d'un **sixième site Natura 2000**, le site n° 94 « Carrières souterraines d'Arsonval, de Bossancourt et Dolancourt ».

Ce Copil unique s'est réuni pour la première fois à Dosches, le 2 juillet 2015. Un second s'est déroulé le 26 janvier 2018, à Brévonnes, pour faire le bilan de la précédente période d'animation (2013/2015), et envisager la programmation de 2018 à 2020. Le dernier Copil du 17 juin 2019, à la salle des fêtes de Brienne-la-Vieille, a permis de présenter le programme d'actions 2018/2020, et s'est poursuivi par une visite de terrain sur le sentier des Brebis.

COMPOSITION ET RÔLE DU COPIL

La **présidence** du Copil unique est assurée par **Jean-Marie COUTORD**, Président de la Commission Environnement du Parc, assisté par Lydie FINELLO en tant que vice-présidente et Maire de Brévonnes.

Cette instance de concertation a pour rôle de suivre la mise en œuvre des Docob, d'élire une collectivité qui porte la maîtrise d'ouvrage, ainsi que le président du Copil qui doit être un élu d'une collectivité.

COMPOSITION

Les collectivités territoriales

Le Président de la Région Grand Est, les Conseillers départementaux concernés, les Présidents des Communautés de communes et les Maires des Communes concernées, le Président du PnrFO et le Président du Conseil scientifique du Parc.

Les services et établissements publics de l'Etat

Le Préfet, la DREAL, la Direction Départementale des Territoires, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, l'Agence Française de Biodiversité, l'ONF, le CNPF, l'EPTB Seine Grands Lacs, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, Réseau de Transport d'Electricité de France.

Les organismes socio-professionnels et associations

en lien avec la protection de la nature et la gestion des différents milieux.

DES MOYENS FINANCIERS MIS À DISPOSITION

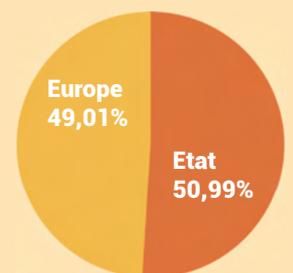
Afin d'assurer la mise en œuvre des différents Docob, l'Etat et l'Europe financent les opérations réalisées à hauteur de 50% chacun du budget prévisionnel évalué dans le programme d'actions (durée de 3 ans).

Pour la période du 1^{er} au 2015 au 31 avril 2018, une convention avec l'Etat et une seconde pour les aides européennes ont été signées respectivement par la Préfète de l'Aube et par le Président de la Région Grand Est.

En juin 2018, une nouvelle convention financière avec l'Etat a été signée et couvre une période d'animation allant du 1^{er} mai 2018 au 31 décembre 2020. **L'animation des 6 sites a commencé le 15 mai 2019.**

QUELQUES CHIFFRES

154 019 € financés par l'Etat et 148 054,93 € financés par l'Europe pour l'animation des 6 sites sur la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2018.



MISE EN PLACE D'UN COMITÉ TECHNIQUE

Un comité technique a été mis en place en mars 2018 pour examiner le programme d'actions prévisionnel 2018-2020. Sa composition est issue de celle du Copil, avec un nombre de participants plus limité et un référent par site. Il se réunira en fonction des besoins.

Son rôle a été défini et doit permettre à différents interlocuteurs de participer à la réflexion, ainsi que d'échanger sur les propositions de programme d'animation triennale, sur les modifications à proposer en cours de programmation en cas de sous-utilisation budgétaire ou autres, et sur les difficultés éventuelles rencontrées pour la mise en œuvre de la programmation.

Programme européen « LIFE ELIA-RTE » : des naturalistes belges et des transporteurs d'électricité pour une meilleure gestion

UN PROJET LIFE, C'EST QUOI ?

Le programme LIFE est L'Instrument Financier de l'Union Européenne consacré aux projets environnementaux. Il vise à promouvoir et à financer des actions contribuant à l'intégration de l'environnement dans les autres politiques. Elles concernent par exemple, la conservation d'espèces et d'habitats, la protection des sols, l'amélioration de la qualité de l'air ou de l'eau...

LE PROJET LIFE ELIA-RTE

Ce projet est cofinancé par l'Union européenne (Programme LIFE), le transporteur d'électricité belge Elia, son homologue français RTE et la Région wallonne. Lancé en septembre 2011 et achevé début 2018, ce grand projet transfrontalier a été mené par une équipe de 7 personnes employées par 2 structures belges : Solon ASBL (association naturaliste de Wallonie) et le CARAH (Centre pour l'Agronomie et l'Agro-industrie de la Province de Hainaut).

L'objectif principal du projet est la **transformation des emprises forestières des tracés de lignes à haute tension en corridors écologiques**, à la fois en Belgique et en France. Les

actions de restauration visent à mettre en place des pratiques innovantes pour la gestion de ces couloirs verts en forêt et de sensibiliser différents publics à l'importance de la biodiversité dans ces habitats linéaires.

A l'échelle des deux pays, un réseau de 35 sites (27 en Belgique et 8 en France) a été désigné, parmi lesquels **la tranchée forestière de la ligne électrique de Brienne-la-Vieille**, en partie située dans le périmètre de la ZSC n°08. En Belgique et en France, diverses actions favorables à la biodiversité ont ainsi été menées sur des lisières, tourbières, landes, prairies et mares, vergers... sous l'emprise de lignes électriques.

SUR LE TERRITOIRE DU PNRFO

Le PnrFO et le CENCA (respectivement opérateur et animateur du site Natura 2000) ont joué un rôle de relais technique local pour la mise en œuvre de ce programme LIFE. Après une mise en relation des différents acteurs locaux, sur les bases d'un diagnostic écologique réalisé par le CENCA, les modalités de gestion de la tranchée de Brienne-la-Vieille ont évolué en faveur de la biodiversité : broyages hivernaux de la végétation, maintien de lisières et de bandes refuges, conservation et taille de haies, pâturage ovin (convention de

gestion entre le Parc, RTE, la Commune, le CENCA et l'éleveur). Deux entreprises locales, une association d'insertion auboise, sont intervenues de 2012 à 2018, et depuis 2015, un éleveur ovin du Briennois fait pâturer le site. Scolaires et grand public ont également pu découvrir les actions mises en place et observer la faune et la flore du site, à l'occasion notamment de la Fête de la Nature avec l'appui de RTE.

Ce projet LIFE s'est achevé avec deux colloques de restitution, le 22 novembre 2017 à Bruxelles puis le 20 décembre 2017 à Paris.

ACTIONS DE GESTION

En tant que gestionnaire de la pelouse sèche communale depuis 1996, le CENCA a réalisé la majorité des opérations mises en œuvre sur le site. En 2015-2018, tout comme pour la programmation 2018-2020, la prestation leur a été sous-traitée. Diverses actions sont conduites sur le site, telles que des sorties découvertes grand public sur le sentier des Brebis, le suivi du pâturage ovin de la pelouse suite à l'élaboration d'un contrat Natura 2000 avec un éleveur en 2017, ou encore le suivi de l'entretien des habitats herbacés sous la ligne RTE.

Un site à découvrir et redécouvrir...

LE SENTIER DES BREBIS

3,5 km pour découvrir la faune et la flore du site à travers une boucle, offrant au visiteur la possibilité de cheminer à travers le sentier accessible à partir d'une aire d'accueil (parking en bord de rivière)

10 panneaux pédagogiques permettent d'accompagner la visite et de renseigner sur les espèces présentes et sur l'histoire du site.

Une envie de balade sur le sentier ? Le livret-guide est disponible à la Maison du Parc, 10220 Piney.



QUELQUES CHIFFRES

8 habitats différents dont :

3 habitats d'intérêt communautaire : pelouse sèche alluviale (8,6 ha), forêt alluviale (14 ha), chênaie pédonculée à Primevère élevée (12,8 ha).

Plus de **240** espèces végétales dont :

5 patrimoniales : le Cyste couché, le Groseiller noir, l'Orobanche de la Germandrée, le Sainfoin des sables et l'Orme lisse.

Plus de **250** espèces animales dont :

8 d'intérêt communautaire : la Cordulie à corps fin, le Damier de la Succise, le Triton crêté ou encore la Pie-grièche écorcheur.

CARRIÈRES SOUTERRAINES D'ARSONVAL BOSSANCOURT ET DOLANCOURT

ZSC
N°94



Les carrières souterraines d'Arsonval, un enjeu majeur pour la préservation des chauves-souris de la région

INTÉRÊT ÉCOLOGIQUE DU SITE

Le site Natura 2000 « Carrières souterraines d'Arsonval, Bossancourt et Dolancourt » est constitué d'au moins 26 carrières souterraines réparties sur les communes d'Arsonval et Bossancourt (Aube). Ce réseau d'anciennes carrières concentre environ 20% des effectifs de chauves-souris de Champagne-Ardenne en période d'hibernation. Ce qui en fait **le plus grand site d'hibernation de l'ex-Champagne-Ardenne**. Il accueille notamment une grande population de Murins à oreilles échanquées, Grands et Petits Rhinolophes, espèces particulièrement menacées à l'échelle européenne.

Une importante colonie mixte de Grands Rhinolophes et de Murins à oreilles échanquées occupent également le site

en période estivale.

Cette richesse écologique confère au complexe des carrières d'Arsonval et Bossancourt une importance européenne pour la protection des chauves-souris.

PROTECTION

Du fait du fort intérêt écologique des carrières d'Arsonval et Bossancourt, le CENCA et le PnrFO ont acquis plusieurs parcelles comportant des entrées de carrières souterraines entre 1998 et 2004. De plus, des conventions de gestion ont été signées en 1996 et 1998 entre le CENCA et 4 propriétaires privés. Ceci a permis de mettre en place des grilles de protection sur les 13 carrières principales du site Natura 2000 dans le cadre d'un programme LIFE, afin

d'assurer la tranquillité des chauves-souris en évitant une présence humaine risquée...

SUIVIS DES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS

Depuis 1989, un comptage annuel des populations de chauves-souris est réalisé chaque hiver par le groupe Chiroptères des Naturalistes de Champagne-Ardenne et le CENCA. Une dizaine de bénévoles sont mobilisés durant un week-end du mois de février. Ce suivi des populations permet de suivre l'évolution des populations de chauves-souris et montre notamment l'importance du non dérangement pour les chauves-souris présentes, notamment pour le Grand Rhinolophe.

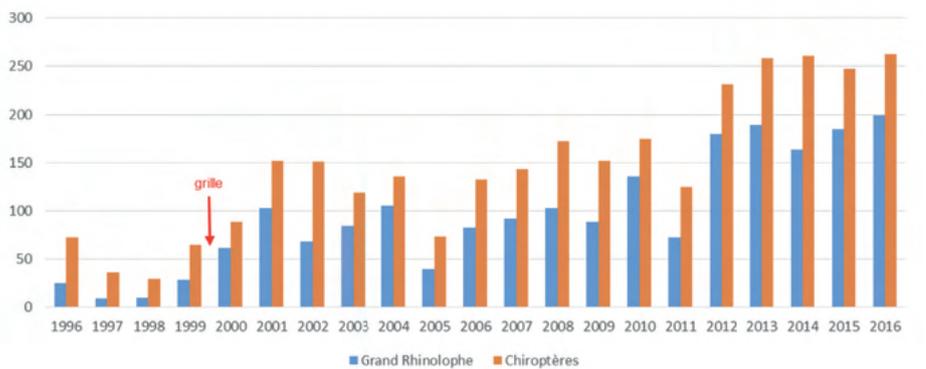


Figure 1 : évolution des effectifs de chauves-souris et de Grand Rhinolophe dans une carrière protégée par une grille



ANIMATION DU SITE NATURA 2000

En 2016, le Conservatoire d'Espaces Naturels a à nouveau été retenu comme structure animatrice du site Natura 2000 « Carrières souterraines d'Arsonval », permettant ainsi de poursuivre le travail mis en œuvre depuis 2004. La phase d'animation 2017-2018 a été conduite sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (PNR Forêt d'Orient).

Ceci est également le cas pour la programmation 2018-2020.



ACTIONS PREVUES EN 2019 et 2020

- Comptages hivernaux et estivaux,
- Rencontres de différents acteurs du site,
- Rénovation de grilles de protection et petits travaux de débroussaillage devant plusieurs entrées de carrières,
- Actions de sensibilisation à destination des habitants,
- Suivis des populations de chauves-souris, des conditions de température et d'hygrométrie des carrières, et du milieu environnant.

ZOOM SUR... QUELQUES ESPÈCES DE CHAUVES-SOURIS

L'IMPORTANCE DE LA FORÊT

Elle offre le gîte et le couvert aux chauves-souris ! 40 arbres-gîtes sont connus dans les sites Natura 2000 forestiers du Parc : dans les fissures, sous les écorces décollées, dans les anciennes loges de pic... Une gestion forestière adaptée permet de concilier la production de bois et la conservation des chauves-souris ! Ces espèces se nourrissent d'insectes et chassent dans les chemins forestiers ou encore haut, au-dessus de la cime des arbres.



21

C'est le nombre d'espèces connues dans les sites Natura 2000 forestiers du Parc : 25 espèces en Champagne-Ardenne inscrites à la Directive Habitat.

2 240

C'est le nombre de chauves-souris recensées pendant l'hiver 2019 dans les carrières souterraines d'Arsonval-Bossancourt. C'est le site d'hibernation le plus important de l'ex-Champagne-Ardenne. Le site est classé Natura 2000 et fait aussi l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope depuis 1997.

Rappel : il est interdit d'entrer dans les cavités, pour éviter tout dérangement. Les chauves-souris sont toutes protégées par la Loi.



LE GRAND RHINOLOPHE est l'espèce emblématique des carrières d'Arsonval-Bossancourt. Plus de 1000 individus sont comptés en hibernation !

En été, l'espèce est organisée en petite colonie de mise-bas dans une carrière souterraine, mais à cette période, cette espèce recherche surtout des bâtiments (grands greniers par exemple).

Elle est présente en Forêt d'Orient pour rechercher sa nourriture !

Printemps

TRANSIT ET GESTATION

Au début du printemps, quand les températures augmentent, les chauves-souris reprennent l'activité de chasse des insectes et rejoignent petit à petit leurs gîtes d'été.

Hiver

HIBERNATION

Faute de ressource alimentaire, les chauves-souris entre en hibernation (baisse de la température et du rythme cardiaque). À cette période, elles recherchent des gîtes calmes, aux températures stables et hors gel (caves, carrières souterraines, anciens ouvrages militaires, arbres creux...).

espèces de chauves-souris
Natura 2000 du PnrFO (sur
ne-Ardenne), dont 6 sont
bitat-Faune-Flore.

FRAGILES !

En cause : l'uniformisation des paysages, l'intensification agricole (utilisation d'insecticide), la disparition de leurs gîtes et de leurs proies, les collisions routières, la mortalité liée aux éoliennes, la prédation... Les dérangements en période de mise-bas et d'hibernation sont problématiques ! A savoir : les chauves-souris ont une durée de vie d'environ 5-6 ans.

IL N'Y A PAS QUE LES OISEAUX QUI MIGRENT !

Certaines espèces de chauves-souris peuvent parcourir plusieurs dizaines voire plusieurs centaines de kilomètres entre leur gîte de mise-bas et leur gîte d'hibernation. C'est le cas de la Noctule commune. C'est la première à sortir avant le coucher du soleil et à chasser haut dans le ciel au-dessus des lacs.



COMPTÉES, PISTÉES, ÉCOUTÉES...

Les chauves-souris sont très étudiées dans les sites Natura 2000 du Parc. Grâce à différentes méthodes (comptages à vue, captures au filet, écoutes au détecteur d'ultrasons, radiopistage*...), les chauves-souris des sites Natura 2000 sont bien connues.



**Radiopistage : à l'aide de filets, des chauves-souris sont capturées et équipées de petits émetteurs. A l'aide d'antennes et de récepteurs, les colonies de mise-bas peuvent ainsi être repérées. La Forêt du Temple a fait l'objet de plusieurs études de ce type en 2012-2013.*

Été

MISE BAS ET ELEVAGE DES PETITS

Les femelles se regroupent afin de trouver un gîte commun pour mettre bas et élever leur unique petit (grenier, arbres creux, sous un pont, et plus rarement, carrières souterraines).

Automne TRANSIT ET ACCOUPLEMENTS

En prévision de l'hiver, elles font des réserves de graisse.

C'est aussi à cette période qu'elles s'accouplent, avant de rejoindre leurs sites d'hibernation.

LE MURIN DE BECHSTEIN est très discret en hiver. Il se cache au fond des fissures. Quelques individus sont parfois observés dans les carrières d'Arsonval-Bossancourt.

En été en revanche, cette espèce est très connue en forêt du Temple. Plusieurs colonies de mise-bas sont connues dans des arbres-gîtes. A chaque fois la colonie est installée dans une ancienne loge de pic !

C'est parfait pour cette espèce forestière, qui privilégie la chasse proche du feuillage.



Les mares forestières...

...DES MILIEUX ORIGINAUX À SAUVEGARDER

En 2014 et 2015, les études réalisées sur les mares forestières sur les sites n°60 « Forêt d'Orient » et n°64 « Forêt et Clairières de Bas-Bois » ont mis en avant la nécessité de consolider **les réseaux de mares favorables au Triton crêté**, soit par la restauration des mares existantes, soit par la création de nouvelles mares. Ainsi, plus d'une centaine de mares ont été recensées sur le site des Bas-Bois depuis 2014 par le CENCA, retenu pour assurer l'animation des mares forestières de ce site.

En 2017, des inventaires ont été réalisés sur le critère de présence/absence de Triton crêté afin de restaurer les mares favorables à l'espèce et atteindre plusieurs objectifs : permettre la reproduction du Triton crêté, maintenir la diversité en amphibiens et maintenir certains habitats d'intérêt européen, en particulier l'habitat de « gazon annuel exondé à petite Renouée ».

Le CENCA, accompagné par le PnrFO, a organisé des réunions regroupant les différents acteurs et gestionnaires concernés afin de les sensibiliser aux enjeux écologiques des mares

forestières, mais aussi d'échanger sur les pratiques existantes et sur les améliorations à apporter pour les futurs travaux.

Malgré un été très sec en 2017, 5 mares ont pu être suivies, dont l'une a montré la présence de larves de Triton crêté. Pour les autres mares, d'autres espèces étaient présentes telles que les **Grenouilles vertes, le Triton palmé et le Triton alpestre**.

Ainsi, avec les études récentes et notamment le plan de gestion de la Forêt du Grand Orient, propriété du (Conservatoire du Littoral), la flore et les habitats des mares sont bien connus.

...DES MILIEUX MENACÉS

Les principales menaces qui peuvent perturber et détruire la vie de la mare sont la pollution par les déchets et l'introduction d'espèces exotiques comme la Tortue de Floride, les poissons ou les plantes d'aquarium, mais également son comblement artificiel.

Un entretien est nécessaire pour éviter un comblement naturel des mares par l'accumulation de feuilles et de branchages, provoquant alors une asphyxie de la mare, tout en faisant

attention à la végétation présente et aux périodes de travaux autorisées.

ET POUR 2019-2020 ?

Dès 2019, un travail de **typologie de mares**, préalablement ciblées lors de la dernière programmation, est réalisé par le CENCA. Les grands types de mares seront définis selon la végétation présente, le type de sol ou encore la faune présente, permettant de préconiser des actions de gestion à mener en faveur du maintien du réseau de mares des 2 sites Natura 2000 concernés.

Des réunions de concertations sont organisées avec les propriétaires et les gestionnaires des parcelles concernées, tout comme des animations sur le terrain, afin d'apprendre à reconnaître la végétation et la faune présentes dans les mares forestières. Une réunion de sensibilisation a d'ailleurs été organisée le 11 juillet 2019 à destination des acteurs du territoire.

Par la suite, un accompagnement sera mis en place afin de réfléchir à la mise en œuvre de travaux de restauration dans le cas où ils s'avèrent nécessaires.

UNE MARE CHEZ VOUS ?

Voici quelques bons gestes à adopter !

- Nettoyer la mare des déchets, branches et feuilles mortes,
- Repêcher les intrus comme les tortues de Floride qui nuisent au développement des espèces locales (et contacter le PnrFO à natura2000@pnrfo.org),
- En cas de création de mares, réaliser des berges en pente douce (maximum 30%),
- Conserver des zones d'eau libre et éviter tout drainage des parcelles forestières à proximité des mares.



Le PnrFO a lancé un programme de réhabilitation et de gestion de ces milieux remarquables. *Vous souhaitez participer à la préservation, la restauration ou la création de mares ? Contactez-nous au 03 25 40 04 10.*

Une plaquette de sensibilisation « Les mares forestières du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient », a également été rédigée par le CENCA et le CNPF en 2018, et mis en page par le PnrFO.

Le Sainfoin d'Espagne ou « la belle empoisonneuse »

Le Sainfoin d'Espagne (*Galega officinalis*) est une jolie plante à fleurs violacées, bleuâtres de la famille des Légumineuses. Cependant, elle se révèle être toxique pour les ovins, les bovins ou les équins.

UNE EXPANSION EN FORÊT D'ORIENT

Depuis 2000, sa présence a été constatée dans une vingtaine de communes du département de l'Aube. Le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP) l'a classée récemment comme plante envahissante.

En effet, dans la Forêt du Grand Orient, elle est présente pratiquement sur les 7 kms qui mènent à la pointe de Charlieu. Depuis quelques années, on la retrouve aussi sur la partie non pâturée de la Pointe de Charlieu. Du fait de sa toxicité pour les moutons et de son expansion,



les agents de la Réserve Naturelle Nationale de la Forêt d'Orient (RNN FO) et de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Grands Lacs de Seine ont mis en place des actions de lutte depuis 2016. Une campagne d'arrachage manuel et un broyage sont effectués au mois de juin afin d'éviter la production de graines sur la RNN FO et le long de la route forestière. L'arrachage manuel semble être efficace. Elle est également présente le long des routes départementales et des voies ferrées.

POURQUOI APPRÉCIE-T-ELLE LA FORÊT D'ORIENT ET SES ABORDS ?

Le Sainfoin d'Espagne adore les sols argileux et humides. De plus, les printemps pluvieux favoriseraient son expansion. Cette plante se propagerait par les cours d'eau, les équipements agricoles, d'entretien et le foin.

LA BELLE EMPOISONNEUSE...

Les **parties aériennes** de la plante **sont toxiques en période de floraison** et de fructification. La **racine** est toujours toxique.

Sa présence en fleurs ou en fruits dans le foin s'avère dangereuse à partir de 10 %. Ainsi, une étude réalisée par l'école vétérinaire de Toulouse a pu mettre en évidence les doses toxiques sur les animaux d'élevage :

- 4 kg de plante fraîche pour une vache,
- 400 gr de plante fraîche ou 100 gr de plante séchée suffisent à déclencher les symptômes et entraîner la mort chez les brebis,
- Des cas d'intoxication ont été rapportés à partir de 40 grammes de plante sèche ingérée chez les chevaux.

Les **éléments** pour reconnaître une intoxication liée au Sainfoin d'Espagne sont une mort subite par asphyxie et un hydrothorax jaune-citrin.

...AUX PROPRIÉTÉS MÉDICINALES

Les molécules sont toxiques pour les animaux, mais ont par ailleurs des propriétés médicinales.

Elle est encore cultivée comme plante médicinale pour des laboratoires pharmaceutiques.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE

Il est impératif de limiter sa production de graines. En effet, la plante produit des gousses contenant une à neuf graines, sachant qu'un pied peut produire jusqu'à 15 000 gousses.

- Si vous avez des pieds isolés : un **arrachage à la bêche** est conseillé **avant la floraison** pour enlever toutes les racines, puis recouvrir le milieu avec des herbes ou de la terre, pour ne pas laisser la terre à nu.
- Si vous avez une importante superficie recouverte par le Sainfoin d'Espagne : un **fauchage juste avant floraison** quand les bourgeons se forment est à effectuer, en général deux fois dans l'année.

Il faut impérativement récupérer les pieds arrachés ou fauchés, les faire sécher et les **faire brûler**.

Ne pas jeter dans les ordures ménagères, ni en déchetterie pour éviter la prolifération de cette espèce !

Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à nous contacter : natura2000@pnrfo.org

Une zone naturelle reconnue pour sa grande valeur écologique

16 HECTARES CLASSES EN RNR

Le site Natura 2000 n°45 couvre depuis le 8 mars 2010 une partie de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) des Prairies humides de Courteranges, représentant une surface de **16 ha de prairies humides**.

Cette réserve naturelle a été classée pour son grand intérêt floristique et ses habitats liés aux zones humides. 18 espèces de plantes patrimoniales y sont recensées au sein d'habitats d'intérêt communautaire.

Les opérations de gestion menées par les gestionnaires, (le PnrFO, gestionnaire principal, et le CENCA, gestionnaire associé), visent bien évidemment à maintenir voire favoriser ce patrimoine naturel.

DES PRAIRIES HUMIDES PRIORITAIRES

Dans sa globalité, ce site constitue un paysage agro-pastoral riche en structures de végétation : prairies, ourlets, haies, petits boisements, rus et fossés. Cette diversité paysagère se retrouve dans les cortèges de plantes et d'animaux, eux aussi très variés.

Derrière ce jargon, il faut comprendre que l'intérêt de ce site réside dans ses sols peu ou moyennement riches (oligotrophes à mésotrophes), alors que la plupart des sols ont été largement

enrichis par les apports d'engrais (sols eutrophes) favorisant des plantes de fort développement, aux dépens de plantes moins compétitives devenues rares dans nos paysages de plaine, où l'agriculture s'est rapidement intensifiée. Ajoutez à cela, des sols avec une couche arable peu profonde et une teneur en argile et limons importante, qui retiennent fortement l'eau en surface, et vous obtenez des **prairies humides oligo-mésotrophes** qui sont des habitats dits « prioritaires » dans la nomenclature Natura 2000 !

GESTION DES PRAIRIES EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

Les prairies sont entretenues par fauche pour la production de foin. L'exportation de l'herbe, sans apport de fumier ni d'engrais de synthèse, maintient le bas niveau trophique des sols et ainsi les plantes patrimoniales.

Des travaux lourds sont cependant engagés depuis 3 ans. Un broyage forestier est pratiqué petit à petit (environ 350 mètres par an) sur les lisières forestières, qui s'avancent dans les prairies. Ces lisières sont très importantes, notamment pour les petits passereaux nicheurs ; une nouvelle lisière se reconstitue en limite de passage des engins (lamier et

broyeur lourd au sol). Les résidus de broyage sont repoussés en bordure de boisement.

Ces opérations sont financées par la Région Grand Est, l'Agence de l'Eau Seine Normandie et le Feder (Europe).

De même, une parcelle d'environ 1,2 ha fait l'objet d'un chantier école avec les élèves de Bac Pro Gestion des milieux naturels et de la faune sauvage (GMNF) du Lycée agricole de Sainte Maure. Débroussaillage, petit abattage et brûlage (prévu dans le plan de gestion de la RNR) sont ainsi réalisés 1 à 3 journées par an depuis 3 ans.

Des travaux manuels de dégagement de la végétation ont également été réalisés sur le ru des Noues dans le cadre d'un partenariat avec le Centre départemental de l'Enfance (jeunes mineurs migrants).

BONNE (ET MAUVAISE) NOUVELLE

Les suivis scientifiques réalisés par le CENCA ont montré que les objectifs de conservation étaient atteints ! Cependant, certaines espèces coloniales en prairie (Vulpin des prés et Fétuque faux roseau) persistent dans certaines zones.

Le statut de RNR de ces prairies, les moyens qu'il confère en termes de financement, de temps humain et de protection, à l'intérieur de ce site Natura 2000, permettent une gestion et une préservation très efficace de ces richesses naturelles.



Les oiseaux d'eau, zoom sur le Blongios nain

UN SITE D'IMPORTANCE POUR LE BLONGIOS NAIN *Ixobrychus minutus*

La ZPS des « Lacs de la Forêt d'Orient » accueille plus du tiers de la population champardennaise « connue », ce qui lui donne une responsabilité importante pour la préservation de l'espèce à une échelle régionale.

(Texte issu du Docob, 2009)



PRESENTATION DE L'ESPECE

Longueur 33-38 cm, envergure 52-58 cm, poids 140-150 g.

Il habite les marais d'eau douce de plaine ou les plans d'eau bordés de roseaux et autres plantes aquatiques émergentes. Les ceintures de saules ou d'aulnes sont également appréciées, l'espèce étant nettement arboricole. Elle fréquente par ailleurs les milieux artificiels tels que piscicultures, canaux, bassins ornementaux et plans d'eau de carrière, y compris parfois dans de grands parcs urbains.

Le Blongios se nourrit de poissons, d'amphibiens et d'insectes. Il chasse en solitaire et plutôt au crépuscule, immobile dans le couvert des roseaux ou avançant lentement sur les berges. L'espèce vit seule ou en couple, parfois en petits groupes lâches lors des migrations. Elle est monogame et le mâle établit son territoire au début

de la reproduction. Les deux parents s'occupent des jeunes jusqu'à leur envol.

Le nid est un empilement dense de roseaux et de feuilles, d'une trentaine de centimètres de diamètre. Il est construit dans les roselières denses, les fourrés de saules ou les buissons. En roselière, il est normalement à quelques dizaines de centimètres de hauteur, et au-dessus d'eaux d'une profondeur de 25-30 cm. La ponte unique de 5 ou 6 œufs (extrêmes : 4 à 9) est déposée à partir de la mi-mai. L'incubation dure 18 jours et les jeunes s'envolent vers l'âge de 1 mois.

MENACES SUR L'ESPECE

Des causes locales de diminution des effectifs nicheurs concernent la raréfaction des zones humides, menacées par le drainage, la pollution et la réduction des roselières. Le déclin

de la population n'est pas uniquement attribuable aux seules destructions de son habitat ; ainsi le Blongios nain paye un lourd tribut durant sa migration et son hivernage. Les conditions de sécheresse extrêmes dans ses zones d'hivernage en Afrique sub-saharienne ont probablement entraîné une mortalité élevée chez le Blongios nain.

METHODOLOGIE DU SUIVI : PROTOCOLE REGIONAL

- Inventaires crépusculaires ou nocturnes des mâles chanteurs sur chaque étang et zone humide potentiellement favorable à l'espèce,
- Au moins 2 passages de 30 mn entre le 01/06 et le 30/06 sur points d'écoute positionnés près des milieux favorables,
- Une écoute avec des chants préenregistrés si pas de chanteurs spontanés.

QUELQUES CHIFFRES (INQUIETANTS...)

2005 :

- Lacs : environ **6** mâles chanteurs (dont 3 dans la RNNFO)
- Étangs et queues de retenue du Parc : environ **4** mâles chanteurs
- Étangs limitrophes du Parc : environ **5** mâles

2014 :

- Lacs : environ **4** mâles chanteurs sur le Lac Amance
- Étangs limitrophes à Natura 2000 : environ **1** seul mâle

2019 :

- Lacs : environ **4** mâles sur le Lac Amance

PAS UNIQUEMENT
LE BLONGIOS NAIN !

Ces inventaires ont également été menés pour d'autres espèces, à savoir le Râle d'eau et le Busard des roseaux, et a été profitable à l'amélioration des connaissances sur la répartition du Martin pêcheur.

Merci à tous les propriétaires qui ont participé à ces inventaires !

Prochain inventaire : tous les 5 ans, donc rendez-vous en 2024.



Le concours prairies fleuries sur le territoire du PnrFO

Depuis 2012, le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient organise sur son territoire le **concours Prairies fleuries**, maintenant appelé « **Concours général agricole des pratiques agro-écologiques, prairies et parcours** ». Ayant eu lieu en 2012, 2013 et 2015 dans la catégorie « Prairies fauchées » et 2 fois en territoire Natura 2000, c'est dans la catégorie « Prairies pâturées » que le PnrFO a organisé le concours en 2017 et en 2019.

LE CONCOURS PRAIRIES FLEURIES, POURQUOI ?

Le concours constitue un important outil de dialogue et d'échange avec les éleveurs concernant les pratiques mises en place, et permet avant tout de sensibiliser sur le lien entre la conservation écologique des prairies et la qualité du fourrage.

RETOUR SUR L'EDITION 2017

Conscient de ces enjeux et de la valeur de leur prairie, 5 éleveurs disposant tous de parcelles situées dans la ZPS « Lacs de la Forêt d'Orient », site désigné au titre de la Directive Oiseaux, se sont engagés en 2017. Par ailleurs, ces parcelles agricoles font l'objet de contractualisations dans le cadre des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques. Lors de la journée du 6 juin 2017, leurs prairies ont fait l'objet d'une visite par le jury local du PnrFO, composé d'experts agronomes, botaniques, apicoles et de la faune sauvage. 3 d'entre eux ont reçu un prix, à savoir :

- un 1^{er} prix d'excellence agri-écologique reconnaissant une gestion du pâturage de qualité,
- une mention spéciale « Biodiversité en milieu humide »,
- une mention spéciale « Gestion extensive des prairies ».

La lauréate locale a ainsi participé à la remise des prix au niveau national à Paris, le 1^{er} mars 2018, lors du Salon International de l'Agriculture. Les lauréats des éditions précédentes organisées sur le PnrFO (2012, 2013 et 2015) avaient tous été récompensés par un prix national.



L'EDITION 2019

En 2019, le concours a été réitéré pour la 5^{ème} fois. À cette occasion, 4 éleveurs de bovins allaitants ont participé. Après avoir réuni le jury local le 27 mai, la visite de leurs parcelles s'est déroulée toute la journée et a permis d'attribuer le 1er prix d'équilibre agro-écologique à l'un des éleveurs.

Il se verra donc participer au concours au niveau national, lors du salon de l'agriculture à Paris qui aura lieu le 28 février 2020. Au niveau local, la remise des prix a eu lieu lors du comité syndical du PnrFO le 18 septembre 2019 à Brienne-la-Vieille.

Vous aussi vous souhaitez participer ? N'hésitez pas à nous faire part de votre intérêt et votre motivation ou à nous solliciter pour toute information relative au concours des pratiques agro-écologiques au 03.25.40.04.10.

ZOOM SUR LA DIMINUTION DES SURFACES PRAIRIALES

Le PnrFO est, comme beaucoup de territoires français, concerné par une diminution du nombre d'éleveurs et de ses surfaces en herbe, qui va de pair avec une intensification des pratiques agricoles (augmentation de la fertilisation, de la pression de pâturage, de la mise en culture...). C'est pourquoi de nombreuses actions permettant d'agir en faveur des prairies naturelles sont mises en œuvre dans le but de les conserver et/ou de les restaurer. La sensibilisation des gestionnaires de prairies naturelles a été développée afin de mettre en valeur les **pratiques favorables à l'environnement**, liées directement à l'obtention d'un **fourrage de qualité pour le bétail**.





Contractualisation agricole : un bilan très « mitigé » ...

HISTORIQUE

Depuis 2008, le PnrFO est opérateur agro-environnemental sur son territoire et notamment sur les sites Natura 2000 qu'il anime. La ZPS des « Lacs de la Forêt d'Orient » est particulièrement concernée. De 2008 à 2011, l'animation a été sous-traitée à la Chambre d'Agriculture de l'Aube, et depuis 2012, cette action est assurée en interne.

Au total, une **soixantaine de dossiers** ont été accompagnés et **1 250 ha** ont été contractualisés **entre 2008 et 2015**.

Depuis 2017, les territoires doivent faire acte de candidature chaque année pour pouvoir bénéficier des dispositifs agro-environnementaux, afin de permettre aux financeurs de mieux anticiper les besoins. Pour les sites Natura 2000, seuls les contrats arrivant à échéance ont pu être renouvelés. Cependant, le territoire a été proposé à l'ouverture chaque année, excepté en 2019.

MESURES ENGAGEES

Sur les années 2015 à 2018, 9 mesures ont été engagées sur le territoire du Projet Agro-Environnemental et Climatique, regroupant des opérations de gestion extensive de l'herbe, de remise en herbe et d'absence de fertilisants :

- CA_NAFO_HE01 : Fauche tardive 1^{er} juillet
- CA_NAFO_HE02 : Fauche tardive 1^{er} juillet sans fertilisation
- CA_NAFO_HE03 : Fauche tardive après le 14 juillet sans fertilisation
- CA_NAFO_HE04 : Absence de fertilisation des prairies
- CA_NAFO_HE05 : Gestion extensive Prairies Pâturées sans fertilisation
- CA_NAFO_ZH03 : Gestion extensive des Prairies Humides Pâturées sans fertilisation
- CA_NAFO_ZH05 : Fauche tardive 1^{er} juillet sans fertilisation sur prairies humides
- CA_NAFO_HE07 : Remise en herbe avec fauche tardive 1^{er} juillet sans fertilisation
- CA_NAFO_HE08 : Couvert d'intérêt floristique ou faunistique

BILAN 2015/2018

Sur les 4 années de contractualisation, 26 agriculteurs sur 40 ont souhaité s'engager de nouveau. Ceux qui n'ont pas renouvelé leur dossier l'ont fait pour différentes raisons : pas de volonté de réitérer leurs engagements agro-environnementaux, cahier des charges qui peut s'avérer contraignant, montants d'aides plafonnés, retards de paiement dus à un souci de logiciel au niveau national en 2017.

En termes de surface, sur les 970 ha engagés auparavant, seuls 587 ha ont été de nouveau engagés. On peut noter une baisse significative de la surface totale engagée avec un taux de renouvellement des surfaces de 60%.

Aucun nouvel agriculteur ne s'est engagé durant cette période. Quelques nouvelles demandes n'ont pas pu être honorées en 2017 et 2018, notamment des demandes de remise en herbe.

GUIDE TECHNIQUE SUR LES PRAIRIES NATURELLES

Suite à une réflexion débutée en 2012, un guide technique a été élaboré en partenariat avec le CENCA et le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBN BP) : Les prairies « naturelles » de Champagne-Ardenne – Guide technique, publié par le CENCA.

Ce guide reprend la méthodologie utilisée pour la notation des parcelles dans le cadre du concours, et permet d'évaluer l'état écologique d'une prairie par le biais de plantes indicatrices. Cet outil a pour objectif de montrer la diversité des prairies présentes, leur intérêt écologique et leur valeur fourragère. Il est donc essentiel dans la mise en place d'actions futures, telles que le Concours général agricole, et est un outil d'aide à la sensibilisation des acteurs impliqués dans la gestion des prairies naturelles.

POUR 2020

Le dispositif de la PAC étant actuellement en cours de révision au niveau national, la décision de rédiger un nouveau **Projet Agro-Environnemental et Climatique** a été actée par les élus.

Merci de contacter la chargée de mission Natura 2000 pour connaître les mesures éligibles : natura2000@pnrfo.org ou au 03.25.40.04.10.

QUELQUES CHIFFRES

Surface en cours d'engagement : 587 ha
Nombre de dossiers en cours : 26
Montant d'aides attribuées de 2015 à 2018 : 500 588 €



ET POUR LA PROGRAMMATION ACTUELLE ?

De nouvelles études et suivis, des animations grand public, des réunions à destination des élus, habitants, propriétaires et gestionnaires de parcelles, un accompagnement agricole mais aussi dans la rédaction des évaluations d'incidences Natura 2000 de certains projets...

Retrouvez toute l'actualité des sites Natura 2000 à travers la Lettre Natura 2000 !

Pour vous y inscrire : communication@pnrfo.org

POUR TOUT RENSEIGNEMENT, N'HÉSITEZ PAS À CONTACTER :



Marine VALET

Chargée de mission Natura 2000
Parc naturel régional de la Forêt d'Orient
Pavillon Saint Charles - 10220 PINEY
03.25.40.04.10 - natura2000@pnrfo.org

PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS



LES PARTENAIRES DE L'ANIMATION NATURA 2000 SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA FORET D'ORIENT

